

Mise en ligne le 10/07/2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20230704-2023_91-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 04 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à La Fabrique de Beauvois-en-Cambresis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/91 portant sur la régularisation des comptes de résultat 2020 à 2022 de l'association « La Maison Enchantée »

Membres présents (55 titulaires et 3 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, LEDUC Brigitte

Membres ayant donné procuration (4) : BERANGER Agnès à TRIOUX COURBET Sandrine, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric

Membres excusés (5) : BACCOUT Fabrice, MARECHALLE Didier, LESNE-SETIAUX Monique, JUMEAUX Stéphane, QUEVREUX Patrice

Membres absents (7) : LOIGNON Laurent, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/91 portant sur la régularisation des comptes de résultat 2020 à 2022 de l'association « La Maison Enchantée »

L'association « La Maison Enchantée » a souhaité rencontrer la CA2C pour exprimer son inquiétude face au déficit des comptes de résultat 2020 à 2022.

Vu la délibération 2023/22 du 12 janvier 2023 autorisant la signature des conventions partenariales d'objectifs et de moyen avec les structures de la Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C),

Considérant l'article 4 des conventions partenariales d'objectifs et de moyen signées avec les structures de la Petite Enfance précisant qu'au vu des résultats définitif des comptes des différentes structures, la CA2C procède préalablement au vote en conseil communautaire à une régularisation de la subvention versée,

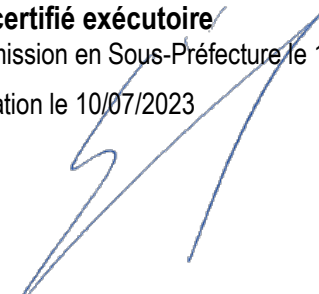
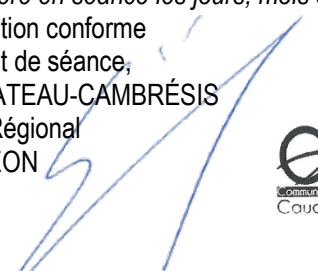

Vu les comptes de résultats définitifs des structures en gestion par l'association de la Maison Enchantée pour les exercices 2020 à 2022 comme suit :

	Résultat CR 2020*	Résultat CR 2021	Résultat CR 2022
Multi accueil de Caudry	- 77 705,06 €	-28 721,36 €	6 169,09 €
RPE de Caudry	26 272,37 €	0 €	0 €
Multi accueil d'Avesnes les Aubert	- 1 352,20 €	-19 261,09 €	0 €
RPE d'Avesnes les Aubert	5 156,32 €	0 €	0 €
Ribambelle	12 380,62 €	0 €	0 €
Total association Maison Enchantée	-35 247,95 €	-47 982,45 €	6 169,09 €
Total des trois années		-77 061,31 €	

*Subvention inscrite au CR 2020 - Subvention réellement versée afin de neutraliser les reports 2019 repris par la délibération 2020/153

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De verser une subvention exceptionnelle à l'association « La Maison Enchantée » à hauteur de 77 061,31€ afin d'apurer les déficits antérieurs ;**
- **De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.**

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/07/2023 Publication le 10/07/2023</p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_91
Objet :	Délibération 2023/91 portant sur la régularisation des comptes de résultat 2020 à 2022 de l'association « La Maison Enchantée »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-200030633-20230704-2023_91-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20230704-2023_91-DE-1-1_0.xml	text/xml	943 o
Document principal (Délibération) Nom original : 91.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20230704-2023_91-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	290 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juillet 2023 à 11h48min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juillet 2023 à 11h48min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juillet 2023 à 11h50min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juillet 2023 à 11h50min17s	Reçu par le MI le 2023-07-10